

SAINT HILAIRE DE RIEZ, LE 14 novembre 2013



REUNION DU

Mercredi 13 novembre
Conseil de Développement Durable

COMPTE RENDU

ETAIENT PRESENTS

M. Vintenat, adjoint en charge de l'agenda 21
Mme Le Roux, conseillère municipale
Mme Daugan, conseillère municipale
M. Koren, Conseiller municipal de l'opposition
M. David, DGAEDD
M. Piraud, SDD

M. Poisson, bureau d'étude 7 Vents du Contentin

Mme Lambard, Directrice de Cabanetos Menuiserie – Eco artisan, représentant la CAPEB85

M. Bouillon, Comité pour la Protection de la Nature et des Sites du Canton de St Gilles (CPNS)

Mme Guilé, LeZ'Art Ménéstrel

M. Louineau, Directeur d'Alliance Soleil

ETAIENT EXCUSES

M. Fraise, Maire

M. Baud, Premier adjoint

Mme Coutand, conseillère municipale

M. Sadrant, Conseiller municipal

M. Caiveau, Directeur Général des Services

M. Rondeau, campings hilairois, représentant la Fédération Départementale de l'Hôtellerie de plein air

M. Brelet, Président des Restos du cœur St Hilaire

CE COMPTE RENDU EST DESTINE A

Tous les membres du CDD

+ diffusion à l'ensemble des agents municipaux
+ consultable par le public sur le blog

Le Conseil de Développement Durable se réunit pour la seconde fois depuis le vote du Conseil Municipal validant le programme d'actions Agenda 21 local en mars 2012. L'ordre du jour proposé pour cette réunion était :

- le bilan de la demande de reconnaissance (obtention des labellisations *Agenda 21 local* France du Ministère et *Rubans du Développement Durable* du Comité 21)
- le bilan d'étape détaillé sur l'avancement des 43 actions

Les documents présentés lors de la réunion concernant l'état détaillé de l'avancement des 43 actions ont été envoyés en amont de la réunion, le vendredi 8 novembre, par mail, à l'ensemble des membres du CDD afin de leur permettre d'anticiper leurs questions, étant précisé qu'il s'agissait d'un document de travail non définitif

Début de la réunion à 20h05

I. Introduction

M. Vintenat introduit la réunion en expliquant les délais entre la dernière réunion du CDD et celle d'aujourd'hui. Il rappelle également que l'intérêt d'une réunion de fin d'année est de solliciter les services municipaux et la période est concomitante aux préparations budgétaires des services.

Il indique ensuite que la question du positionnement du CDD en lien avec la collectivité, les projets de la ville dans ou à l'extérieur de l'Agenda 21 et le rôle nous souhaitons lui attribuer méritera d'être rediscuté. ?

M. Piraud présente les documents mis à la disposition des membres permettant de voir l'avancement global et détaillé des 43 actions.

M. David souhaite rappeler que ces derniers mois, conformément aux souhaits des élus, le service développement durable s'est notamment attaché à la recherche et l'obtention des labels *Agenda 21 France* du Ministère et *Rubans du Développement Durable* du Comité 21. Une conférence de presse est en préparation par le Comité 21 Pays de la Loire afin de développer la notoriété des Agenda 21 en Vendée par la mise en valeur des 2 labellisations 2013 de la CC des Herbiers (renouvellement) et de la notre ainsi que celle en cours (2012) de la ville de La Roche sur Yon.

Mme Lambard qui a pris part à la démarche de la CC des Herbiers, précise que les associations locales sont sollicitées au moins une fois par an pour accompagner l'Agenda 21. Il y aurait donc une meilleure appropriation des enjeux et actions par la population. Les participants sont en ce sens un très bon relais pour la notoriété de la démarche Agenda 21. M. Piraud précise qu'à sa connaissance le comité de pilotage, de leur démarche, est constitué des Maires des communes de la CC des Herbiers. Seuls les ateliers de concertation invitent les acteurs du territoire à une participation active.

Le CDD actuel semble être un bon outil pour le suivi de l'Agenda 21 mais l'organisation d'ateliers intermédiaires pourraient venir compléter la démarche même si le programme d'actions en cours ne doit s'achever qu'en 2017, les actions peuvent évoluer et être adopter à la demande des acteurs du territoire.

M. Poisson relève que ces questionnements sont inhérents aux démarches Agenda 21 local. Comment la faire vivre ? Comment dépasser les limites d'une gestion uniquement par les services municipaux ? L'organisation de groupe de travail thématique peut aussi compléter le dispositif de participation. M. Piraud précise que plusieurs sont prévus pour la réalisation d'actions. Un groupe interne s'est constitué pour le Plan Educatif Local. Un groupe associant 3 associations locales a permis récemment de faire des propositions pour la mise en place et l'amélioration du tri sélectif dans les salles communales. Un autre groupe travail s'est réuni avec l'association Nature et Culture pour la mise en place de la démarche Incroyables Comestibles. Le service développement durable suit en complément les réseaux extérieurs avec particulièrement les groupes de travail du Comité 21 sur le tourisme durable, l'évaluation, la participation des parties prenantes...

M. Koren demande des précisions sur les différents groupes constitués :

- Conseil de développement durable (CDD) = comité pilotage avec des représentants de la société civile
- Comité de Suivi Interne = groupe de travail interne des services municipaux
- Equipe projet = groupe restreint constitué de la DGAEDD avec le service développement durable, la direction générale et les 2 élus référents (M. Baud et M. Vintenat)
- Comité 21 = Comité français pour l'environnement et le développement durable (rayonnement national avec une antenne régionale en Pays de la Loire)

La participation du public semble intéressante mais pose question sur certaines thématiques. Elle n'est pas prévue dans tous les cas et ne semble pas pertinente pour toutes les questions. M. Koren prend l'exemple de l'éclairage public qui est sujet à de nombreux débats et touche le quotidien de la population. Tout le monde a un avis sur l'éclairage public selon son adresse, ses parcours et ses heures d'activités. « Ainsi la participation du public pourrait être intéressante mais problématique ». M. David répond que selon l'angle de la thématique abordée, la participation peut être constructive ou inutile. Le Schéma Directeur d'Aménagement Lumière réalisé par le SYDEV (Syndicat de l'Electricité de Vendée) rend compte d'un état des lieux complet du parc et proposant des axes d'amélioration. Différentes priorités ont été proposées aux élus. Celles-ci pourraient être débattues avec les habitants sans rentrer dans les choix techniques (ex : suppression des lampes à vapeurs de mercure) à apporter même si la aussi des innovations techniques peuvent permettre de plus impliquer le public (ex : déclenchement d'un lampadaire par un téléphone portable ou par détection de mouvements)

Il est proposé en conclusion de définir dans le programme d'actions, les actions qui pourraient être l'objet de groupe de travail et de les classer dans une rubrique spécifique.

2. Le bilan d'étape détaillé

M. Piraud propose une lecture détaillée des 43 actions. Afin de pouvoir permettre un bilan de l'ensemble des actions, les membres sont invités à débattre des avancements d'action selon leur questionnement. Au vu du nombre d'actions et du temps passé sur l'activité globale de l'Agenda 21 local, Il est proposé de faire remonter toutes les observations sur les points qui ne pourront être abordés.

Au fil de la présentation sont apparues plusieurs questions globales :

- Le choix des intitulés : action non engagée, réflexion engagée, action en cours, action réalisée ne semble pas assez clair d'un premier abord.
- Le bilan détaillé utilise trop de sigle : SDAL, SPPL, PAVE... qu'il faut développer
- Plusieurs actions n'ont pas d'indicateurs chiffrés
- Il est difficile de se faire une réelle idée de l'avancement de certaines actions car les membres n'ont pas le contenu des actions et certains intitulés sont trop globaux pour savoir ce qui peut être ajouté à l'action ou pas

Plusieurs remarques plus précises sont faites :

- Action 2 : il faudrait un bilan chiffré complet des constructions de logements sociaux
- Action 4 : au vu de l'évolution du contenu de l'action il faudrait faire évoluer son intitulé pour « l'offre de services aux personnes âgées »
- Action 8 : enlever « faire l'inventaire des activités du site » ?
- Action 10 : Mme Lambard précise que l'Union des Professionnels Hilairois a été dissoute par ses membres. Un autre groupement est en train d'émerger suivant une démarche nationale de création de l'UPA (Union Professionnelle Artisanale) qui doit regrouper la CAPEB, le CNAB et le CGAD accompagner par la Région

- Action 12 : il faut suivre ce que fait le SAGE Vie et Jaunay, qui est en train de se rapprocher des campings, au lieu de créer un nouveau groupe de travail spécifique
- Action 14 : M. Louineau fait remarquer qu'un pédibus pourrait être mis en place entre l'école du Marais Bleu et le restaurant scolaire d'Henri Simon. M. Piraud répond que les pédibus travaillés ne comprennent que les trajets domicile – école et que l'encadrement ne serait proposé qu'à l'association de parents d'élèves sans agents municipaux. M. Vintenat ajoute que le temps laissé aux enfants pour aller manger est déjà très court et qu'il ne semble pas être possible de réaliser une telle action.
- Action 15 : le CCAS a précisé que 18 bénéficiaires avaient répondu positivement à la proposition de la ville pour accéder à un jardin potager familial.
- Action 18 : il faudrait ajouter les permanences de l'ADILEnergie à la CC du Pays de Saint-Gilles et la démarche d'OPAH (dans le cadre du Plan Local de l'Habitat) si elle est enclenchée
- Axe 3 : M. Louineau précise qu'il est en contact avec Vendée Expansion pour réaliser des démarches avec les campings permettant la généralisation du solaire thermique dans leurs structures.
- Action 21 : il faudrait intégrer le bâtiment du 45 Tours dans le bilan de l'action. Un bilan devrait être en cours avec M. Roche du service bâtiment.
- Action 22 : intégrer le détail de l'action sur l'installation de bornes de recharges de véhicule électrique. M. Louineau précise que l'avenir de l'automobile ne semble pas être l'électrique au vu des complications techniques à résoudre pour l'autonomie, les déchets dus aux batteries, aux besoins en énergie électrique... mais plutôt regarder vers le gaz et particulièrement le méthane.
- Axe 5 : Mme Lambard relève que l'intitulé de l'axe ne correspond pas (ou plus) aux actions inscrites. Où se trouve le commerce de proximité dans les actions ? A faire évoluer.
- Action 29 : M. Bouillon demande des précisions sur le choix des sources souterraines en alternative aux besoins en eau. M. David et M. Piraud répondent qu'il ne s'agit que des besoins du service espace vert et non d'une mesure destinée à la population. Il faudra préciser ce détail dans le bilan.
- Action 35 : Mme Le Roux constate que le désherbage ne se fait plus ou mal. Elle observe dans son quartier le développement de mousses sur les trottoirs peut être dues au désherbage par eau chaude, choix technique des services espaces verts et voirie. Les espaces entretenus sont aujourd'hui peu esthétiques : plantes « brûlées » laissées sur place, terrains en friches...

L'ensemble des remarques sont prises en compte pour finaliser un document plus exhaustif. Les deux derniers axes (tourisme et collectivité responsable) ne sont pas balayés faute de temps, plusieurs membres devant quitter la réunion. Il est proposé aux membres de présenter leurs questions restantes et sont invités à les proposer par mail. Elles seront intégrées à ce compte rendu dans une troisième rubrique.

Fin de la réunion 22h10

Ajout de Mme Lambard par retour de mail le 25/11/13

De façon plus globale certains intitulés ne correspondent pas ou plus ou sont trop restrictifs comme déjà noté en réunion

L'action N° 37 devrait à mon avis être plus large et permettre d'avoir un « rapport » sur le tri au niveau de la commune plus globalement

Action n°30 on ne peut que regretter que l'étude signalétique soit reportée tant pour la pollution visuelle, pour le « ménage » que cela aurait pu permettre que plus largement l'aspect communication / fléchage / identification des activités économiques

Lors des réunions, les déchets ont été beaucoup évoqués et ce thème se retrouve peu dans les diverses actions

Au-delà des labels, il faut que l'agenda soit partagé par tous, une présentation aux scolaires peut être un des points « d'entrée »